



## Compte-rendu n°5

### CODIR

**Lundi 7 octobre 2024 – 10h00 – 12h00 – Salle Emile ERCKMANN**

Conformément à la date fixée lors de la précédente réunion CODIR n°4 en date du 12 août 2024, les membres se réunissent ce jour, lundi 7 octobre 2024, à 10h00, salle Emile ERCKMANN de la Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrian, selon l'ordre du jour suivant ;

- 1) Lecture du compte-rendu du CODIR n°4 du 12 août 2024
- 2) Repas de Noël 2024
- 3) Projet d'établissement
- 4) Redevance 2025
- 5) Question(s) étiq(u)e(s)
- 6) Divers

Monsieur le Délégué des délégués, Pierre BATTESTINI, Résidant & Monsieur Emilien ROESS, Directeur, ouvrent la séance par des salutations et remerciements d'usage.

Puis, l'ouverture et le travail de l'ordre du jour, ainsi constitué :

### Point 1 : Lecture du compte-rendu n°4

Monsieur le Directeur Emilien ROESS procède à la lecture du compte-rendu n°4.

Aucune modification n'est apportée.

Ce dernier est soumis au vote.

Il est approuvé à l'unanimité.

*(voir annexe 1 : Compte-rendu CODIR n°4)*

## Point 2 : Repas de Noël 2024

Un point d'avancement de l'intendance pour le repas de Noël 2024 est fait.

Monsieur le Directeur souligne la qualité de l'implication tant des Résidents, Salariés que des Familles. Il adresse de vifs remerciements à leur égard.

## Point 3 : Projet d'Etablissement

Comme il est désormais coutume, un temps durant la réunion CODIR est dédié à la rédaction du projet d'établissement.

*Aujourd'hui, réflexion est portée sur ;*

- 1) Les droits et les obligations des Résidents, des Salariés, des Familles, des Bénévoles et des intervenants extérieurs
- 2) Les valeurs véhiculées et portées par la Résidence

## Point 4 : Redevance 2025

Monsieur Emilien ROESS, Directeur, procède, dans un premier temps à l'explication du processus d'augmentation de la redevance de l'établissement (les loyers), via l'Indice de Référence des Loyers (I.R.L).

Puis, il présente l'IRL arrêté en date du 19 juillet 2024 par l'Administration Française. Il est de 3.26%.

*Ainsi, la redevance, si avis favorable du CODIR et acceptation du C.A, passerait ;*

	Année 2024	Année 2025
F1 bis	<b>609.60 euros</b>	609.60 x 3.26% = <b>629.48 euros</b> + 20 euros de chauffage de base = <b>649.48 euros</b>
F2	<b>697.81 euros</b>	697.81 x 3.26% = <b>720.56 euros</b> + 20 euros de chauffage de base = <b>740.56 euros</b>

Après ces explication, Monsieur le Directeur soumet la redevance 2025 au vote : Avis favorable du CODIR

## Point 5 : Question(s) étique(s)

Monsieur Emilien ROESS, Directeur, demande à l'assemblée s'il y a des questions étique à aborder.

Aucun membre ne manifeste d'intention.

## Point 6 : Divers

Monsieur ROESS, appelle le point n°6 de l'ordre du jour, à savoir les points divers.

### 1) Admission directe non programmée des personnes âgées de plus de 75 ans en service de médecine à orientation gériatrique de l'hôpital Saint-Nicolas de Sarrebourg

*(voir annexe 2 : Courrier explicatif de Madame la Directrice Générale)*

### 2) Implantation de bancs sur les extérieurs de la Résidence et devant la Résidence (trottoir public)

Monsieur Louis FRANTZ, Résidant, membre du CODIR, comme lors de son engagement, est allé voir à la Mairie de Sarrebourg un responsable du mobilier urbain, afin de bénéficier de l'implantation d'un banc devant la Résidence, permettant aux Résidants de s'asseoir lors de l'attente du bus ou d'un proche venant les chercher.

Malheureusement, la Mairie ne souhaite pas donner suite à la demande de la Résidence.

### 3) Exercices incendie

Monsieur Pierre BATTESTINI demande à Monsieur le Directeur s'il y aura des exercices incendie, car il constate qu'aucun Résidant ne connaît le protocole en cas d'incendie. Il ajoute qu'il y a beaucoup de nouveaux Résidants, et que cet exercice serait profitable à tous.

Monsieur le Directeur informe les membres que justement, il a pris il y a peu, l'approche du responsable du SDISS afin d'organiser un exercice d'ampleur au sein de la Résidence, et qu'avant un tel exercice, il y aura une formation à destination des Salariés et Résidants sur le protocole d'intervention.

N'ayant plus d'autres points divers, Monsieur le Délégué des délégués, Pierre BATTESTINI & Monsieur le Directeur, Emilien ROESS, lèvent la séance CODIR n°4 à 12h00.

Prochaine réunion CODIR, le : lundi 25 novembre 2024.

**Emilien ROESS,**

**Pierre BATTESTINI**

**Directeur.**

**Délégué des délégués.**